

Actualités

IP et GPS : mobilisés aux côtés des entreprises et des salariés P. 3

Entretien : Marie-Laure Dreyfuss, Déléguée générale P. 6

DSN : action concertée des assureurs complémentaires pour protéger les assurés P. 10

Juridique : une série de mesures réglementaires pour faire face à la crise P. 11

Témoignage

Jean de Villèle,
Directeur des ressources
humaines de Klesia P. 12

NUMÉRO SPÉCIAL – CORONAVIRUS, TOUS MOBILISÉS

N° 69 — Avril 2020

PRÉVOYANCE

La lettre du CTIP

■ Déclaration du Conseil d'administration ■

Les groupes paritaires et les institutions de prévoyance réaffirment leurs valeurs et leurs convictions avec des actes forts, faits de solidarité et de sens des responsabilités

Depuis plus d'un mois, la France et le monde sont confrontés à l'une des pires crises sanitaires et économiques de l'Histoire. Dans ce moment extrêmement difficile pour les entreprises, les salariés et leurs familles, les partenaires sociaux qui président aux orientations du CTIP et de ses IP adhérentes réaffirment solennellement leurs convictions.

FIDÈLES À NOS VALEURS ET À NOS ENGAGEMENTS : PROTECTION SOCIALE COLLECTIVE ET DIALOGUE SOCIAL

Plus que jamais, nous restons fidèles aux valeurs que portent les institutions de prévoyance, convaincus de leur pertinence : le dialogue social qui permet de bâtir ensemble les solutions adaptées, le contrat collectif qui privilégie l'intérêt commun, la prévoyance qui sécurise l'avenir, enfin le sens de la responsabilité de tous les acteurs économiques.

ÊTRE PRÉSENTS AUX CÔTÉS DES ENTREPRISES, DES SALARIÉS ET DE LEURS FAMILLES

Notre responsabilité collective est, en effet, de prévenir une crise qui pourrait fragiliser fortement le niveau de protection sociale des salariés en entreprises, ajoutant ainsi de nouvelles difficultés aux impacts de la crise sanitaire et économique. Les engagements de nos organismes à gouvernance paritaire et à but non lucratif ont été rapides, volontaires et significatifs. Dès le 22 mars, dans plusieurs branches, les adhérents du CTIP et les partenaires sociaux ont fait ensemble des choix forts : reports de cotisations, exonérations, maintien de couverture à titre gracieux, etc. Des efforts financiers engageants, qui sont l'objet même de la prévoyance que d'assurer un revenu et une couverture à ceux qui ne peuvent plus se la procurer par le travail. Les aides sont massives et déjà mises en œuvre. Nos adhérents ont

également élargi l'accès aux aides financières aux familles, aux personnes en situation de handicap, effectué des dons financiers et matériels aux soignants, ouvert des plateformes d'écoute, facilité la téléconsultation médicale.

UN ENGAGEMENT SOLIDAIRE QUI DÉPASSE EN QUELQUES SEMAINES LES 900 MILLIONS D'EUROS !

En cette période où chacun, État, administrations, acteurs économiques, citoyens, doit apporter sa contribution, les adhérents du CTIP assument toute leur part. Ces aides massives sont pour les IP, organismes paritaires à but non lucratif, des investissements pour l'avenir. Un investissement dans des hommes et des femmes, salariés, employeurs,



entrepreneurs, familles, aidants, qui ont besoin, en ce moment difficile, d'être non seulement protégés, mais épaulés et accompagnés.

SE PRÉPARER À UNE CRISE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE D'AMPLEUR ET DURABLE

Cette crise va durer. Et nos organismes, groupes paritaires et institutions de prévoyance, structurellement liés à l'activité économique, seront fortement impactés dans leurs grands équilibres financiers. Nous mesurons encore mal toute la violence du choc que nous traversons mais déjà plusieurs milliers d'entreprises confrontées à des difficultés d'une ampleur inédite recourent massivement au dispositif d'activité partielle, dont bénéficient aujourd'hui plus de 10 millions de salariés. Et ce n'est pas fini, le confinement et ses conséquences sur l'activité économique prennent chaque jour une ampleur nouvelle. Les indemnités journalières vont croître, tout comme les coûts du portage des droits de protection sociale pour les salariés qui vont se retrouver sans emploi.

UN APPEL À LA RESPONSABILITÉ

Vous l'avez compris, il est de notre responsabilité collective, à l'occasion de cette crise, de faire preuve de la plus grande solidarité. Présents aux côtés des entreprises, des salariés et de leurs familles, nous souhaitons continuer de l'être tant que cette crise, sanitaire, économique et sociale, sévira. Dans le même temps, les cotisations de santé-prévoyance vont se contracter avec le ralentissement attendu de l'économie et les défaillances d'entreprises. Pour ne pas fragiliser gravement la protection sociale santé-prévoyance portée par les adhérents du CTIP, il est vital que l'équilibre s'opère entre cotisations payées et prestations versées. Il est donc de notre devoir de tout mettre en œuvre pour garantir notre solvabilité dans la durée, afin de rester actifs aux côtés des entreprises, employeurs et salariés, pendant la crise sanitaire, et au-delà, quand les impacts économiques et sociaux se feront les plus criants. Ainsi, nous assurerons ensemble la pérennité de notre protection sociale complémentaire qui démontre une fois encore sa pertinence et son efficacité.

« Dans cette crise sanitaire, économique et sociale, dont les effets seront durables, nous réaffirmons notre engagement aux côtés des entreprises, des salariés et de leurs familles. Les fondamentaux économiques des groupes paritaires et des institutions de prévoyance sont bons, mais rien ne se ferait sans l'engagement des 30 000 femmes et hommes qui les composent : informaticiens, gestionnaires, commerciaux, conseillers, experts, assistants sociaux, managers, cadres dirigeants, etc. Je veux ici leur dire ma reconnaissance et la fierté qui est la mienne d'œuvrer ensemble à une protection sociale collective, solidaire et inclusive », déclare Djamel Souami, président du CTIP.

Djamel Souami,
Président du CTIP

Denis Laplane,
Vice président du CTIP

Les adhérents du CTIP

Par groupe de protection sociale d'appartenance

AG2R LA MONDIALE

- AG2R PRÉVOYANCE
- AG2R ARPÈGE

AGRICA

- AGRI PRÉVOYANCE
- CCPMA PRÉVOYANCE
- CPCEA

APICIL

- A2VIP
- APICIL PRÉVOYANCE

AUDIENS

- AUDIENS SANTÉ PRÉVOYANCE

BTPR

- CRP-BTP

CRC

- CAISSES RÉUNIONNAISES DE PRÉVOYANCE

IRCEM

- IRCEM PRÉVOYANCE

IRP AUTO

- IRP AUTO IÉNA PRÉVOYANCE
- IRP AUTO PRÉVOYANCE SANTÉ

KLESIA

- CARCEPT PRÉVOYANCE
- IPRIAC
- KLESIA PRÉVOYANCE

LOURMEL

- CARPILIG PRÉVOYANCE

MALAKOFF HUMANIS

- CAPREVAL

• INPR

• IPSEC

- MALAKOFF HUMANIS PRÉVOYANCE

PRO BTP

- BTP PRÉVOYANCE

Hors groupe de protection sociale

• ANIPS

• APGIS

• CAPSSA

• CARCO

- CGP - Institution de prévoyance des Caisses d'Épargne

- CIPREV (VICTOR HUGO)

- INSTITUTION DE PRÉVOYANCE AUSTERLITZ

- IPBP

• IPECA PRÉVOYANCE

• KERALIS PRÉVOYANCE

• UNIPRÉVOYANCE

Union d'institutions

- OCIRP

Institution de gestion de retraite supplémentaire

- IG-CREA

Structure de groupe assurantiel

- SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE

- SGAPS IRCEM

- SGAPS UGO

Institutions de prévoyance et groupes de protection sociale

MOBILISÉS AUX CÔTÉS DES ENTREPRISES ET DES SALARIÉS



Agir vite et adapter les réponses

— Les institutions de prévoyance (IP) et les groupes de protection sociale (GPS) ont rapidement réagi et mis en place différents dispositifs pour accompagner au mieux les entreprises et les salariés. Élargissement des services, création d'aides spécifiques, dons : aperçu des principales initiatives des adhérents du CTIP.

Les plus touchés d'entre eux pourront recevoir une aide pouvant atteindre 900 euros. D'une façon assez comparable, Malakoff Humanis et AG2R La Mondiale ont mobilisé des moyens pour les salariés en arrêt de travail pour garde d'enfants dans les entreprises de moins de 500 personnes. Chacun d'entre eux pourra recevoir une aide financière en plus des IJ complémentaires au-delà de 30 jours. Et Agricola a créé une aide spécifique pour ses ressortissants pouvant atteindre 1 500 euros. Autre mesure spécifique : Pro BTP a élargi à tous ses ressortissants son aide financière en posthospitalisation. Cette logique d'étendre les dispositifs existants au plus grand nombre s'applique pour la majorité des groupes. C'est notamment le cas de la téléconsultation : aussi bien l'Ircem, qu'Audiens ou Malakoff Humanis ont ouvert leurs plateformes à l'ensemble de leurs assurés, contribuant ainsi à l'explosion des usages.

UNE SOLIDARITÉ AU-DELÀ DE L'ENTREPRISE ET DU SALARIÉ

L'IRP Auto a donné accès à tous ses adhérents à la plateforme de soutien scolaire Domicours, l'Ocirp et le Groupe IMA ont activé une cellule d'écoute et d'accompagnement psychologique destinée aux bénéficiaires des rentes de conjoint ou d'orphelin. Des plateformes destinées aux aidants, des aides financières pour les personnes handicapées, des services habituellement réservés à certaines catégories désormais ouverts à

tous : les institutions utilisent leurs activités sociales pour soutenir les familles. Mais elles font également preuve de solidarité au niveau national. Dès le début de la crise, Apicil a effectué un don à la Fondation des Hospices Civils de Lyon permettant l'achat de matériel de réanimation et ouvert une cellule psychologique dédiée aux soignants. De son côté, Klesia a fait don de 100 000 masques FFP2 et chirurgicaux à l'État français. Il a ensuite rejoint AG2R La Mondiale et Malakoff Humanis au sein de l'Alliance Digitale pour financer le site MaladieCoronavirus.fr. Et toutes se préparent à accompagner la sortie de crise. ■



« Il est de notre devoir, en tant qu'assureur d'intérêt général, de contribuer activement à l'effort collectif et de protéger les Français. »

Christian Schmidt de la Brélie,
Directeur général de Klesia

Une communication au service des assurés

Dès l'annonce par le Président de la République, le 16 mars, de la mise en place d'un confinement strict, les groupes de protection sociale et les institutions de prévoyance se sont adressés à leurs clients, entreprises et salariés. Ils les ont informés de la poursuite de leurs activités à distance, la priorité en cette période difficile étant la protection des collaborateurs et le service rendu au client. Les locaux recevant du public, les agences commerciales et les espaces d'accueil, ayant été fermés conformément aux consignes gouvernementales, les assurés sont invités à privilégier sites Internet, applications mobiles, e-mails et formulaires de contact pour toutes demandes ou questions. La plupart des adhérents ont publié des FAQ « spécial Covid-19 » visant à éclairer leurs clients sur les questions qu'ils pourraient se poser dans ce contexte particulier, ou à les orienter vers le service le plus à même de leur répondre. Les IP et GPS ont également tous communiqué sur les mesures exceptionnelles mises en place dans le contexte de crise sanitaire. Ils mettent régulièrement leurs sites web à jour.



Des actions ciblées en faveur des branches

— **Les partenaires sociaux des branches les plus touchées** utilisent la prévoyance collective pour soutenir les entreprises et les salariés et faciliter la sortie de crise. Les GPS sont à la manœuvre.

EXONÉRATION DE COTISATIONS POUR LES HÔTELS-CAFÉS-RESTAURANTS

La crise a très fortement impacté les entreprises et les salariés du secteur des hôtels-café-restaurants dont la quasi-totalité des établissements a dû fermer avec le confinement. Le caractère exceptionnel de la crise a incité les fédérations d'employeurs et de salariés pilotes des régimes de santé et de prévoyance à permettre aux milliers de salariés et d'employeurs de la branche d'être exonérés totalement de cotisations pour le deuxième trimestre 2020 !

Cet épisode difficile a été l'occasion d'une mobilisation rapide des groupes Klesia, Malakoff Humanis, Ocirp et Audiens qui gèrent ces régimes. À la demande des partenaires sociaux, ces groupes avaient constitué depuis 2005 des réserves mutualisées au bénéfice des entreprises adhérentes. Le fonds solidaire de protection sociale Covid-19 issu de ces réserves va permettre aux salariés des hôtels-café-restaurants de continuer à être protégés le temps de la crise. Les cotisations santé et



Dotation exceptionnelle pour le fonds d'action sociale

Le fonds d'action sociale du régime HCR qui vient en aide aux salariés en difficulté a été doté par Klesia, Malakoff Humanis, Ocirp et Audiens d'un budget exceptionnel supplémentaire d'1 million d'euros afin de faire face aux effets de la crise sur les plus fragiles.

prévoyance, qui devaient être appelées le 15 juillet prochain seront versées par ce nouveau fonds sur la base des effectifs présents avant la crise.



« Un grand groupe comme le nôtre, qui accompagne une entreprise sur quatre et 15 millions de personnes en France, gère l'urgence tout en inscrivant sa démarche et son engagement dans la durée. »

André Renaudin, Directeur général d'AG2R La Mondiale



« Sur le plan opérationnel, nous avons pris des mesures rapides, notamment en termes de télétravail, afin de servir les clients dans les meilleures dispositions. »

Thomas Saunier, Directeur général de Malakoff Humanis

UN SOUTIEN MASSIF AU SECTEUR DU BTP

Alors que la grande majorité des chantiers a été mise à l'arrêt dès la mi-mars, c'est à l'unanimité que le Conseil d'administration de Pro BTP a décidé un plan de soutien massif à ses clients.

• Pour les salariés, maintien des garanties en cas de chômage partiel

Pro BTP a réservé une enveloppe de 110 millions d'euros pour maintenir les garanties prévoyance et santé de tous les salariés en situation de chômage partiel, sans que ces derniers ou leurs employeurs n'aient à payer de cotisation. Cette mesure, mise en place jusqu'à la fin avril, s'est appliquée rétroactivement sur le mois de mars. Elle sera réétudiée si la crise sanitaire devait se poursuivre.

• De multiples aides aux entreprises du secteur

Le quelque 1,6 million d'entreprises clientes de Pro BTP a bénéficié de mesures très importantes pour les aider à traverser la crise sanitaire et économique :

- le report jusqu'à trois mois, en cas de difficulté, du paiement des cotisations retraite complémentaire, santé et prévoyance ;
- la suppression du délai de carence en cas d'arrêt de travail en lien avec le Covid-19 (arrêts de travail pour isolement des personnes ayant été exposées ou parents d'enfants de moins de 16 ans).



« Grâce à une mobilisation sans précédent, nous avons pu apporter une aide exceptionnelle aux entreprises et aux salariés du BTP, fidèles en cela à la mission qui nous a été confiée. »

Hervé Naerhuysen, Directeur général de Pro BTP



« Le futur est à construire, il s'agit toutefois d'un sujet compliqué qui doit être abordé de manière globale car il interroge le modèle d'organisation, le modèle économique et le modèle social de la structure. Une chose semble certaine de l'ancien monde, on ne pourra (devra) pas tout garder. »

Frédéric Hérault, Directeur général d'Agrica



PROTECTION DES SALARIÉS DES SERVICES À LA PERSONNE

Les salariés à domicile et du secteur des services à la personne ont été largement éprouvés par la crise. L'Ircem, qui gère le régime de prévoyance de la branche, a réagi pour protéger ses assurés dont le travail a été souvent empêché par le confinement. Le Conseil d'administration paritaire a approuvé dès le début de la crise la suppression du jour de carence Covid-19 et prévu un budget conséquent de 150 millions d'euros pour les arrêts liés au Covid-19. ■



« Dès l'avènement de la crise sanitaire Covid-19, le groupe Ircem a tenu à accompagner ses publics en actant des mesures fortes pour favoriser le maintien de l'activité, soutenir le pouvoir d'achat et faciliter l'accès aux prestations sociales pour l'ensemble des salariés, du particulier employeur et des assistants maternels. »

Jean-Charles Grollemund, Directeur général de l'Ircem

Coronavirus : LE CTIP SUR LE PONT



Marie-Laure Dreyfuss,
Déléguée générale.

« Les équipes du CTIP ont déployé des efforts considérables face à la crise »

Quelles ont été vos premières décisions à l'annonce du confinement ?

Marie-Laure Dreyfuss : Heureusement, nous avions un peu anticipé dans les semaines précédentes en envisageant d'étendre massivement le télétravail. Ce qui nous a permis d'acquiescer à temps les équipements nécessaires pour que les collaborateurs du CTIP soient dotés d'ordinateurs portables et de logiciels adéquats. Il a fallu aussi augmenter immédiatement et très fortement les abonnements destinés à la mise en œuvre des conférences téléphoniques ou visio. Les locaux du CTIP ont été fermés le 16 mars juste avant l'intervention du Président Macron et le télétravail a démarré le lendemain, d'ailleurs sur un rythme extrêmement soutenu. En moyenne, les collaborateurs du CTIP participent à une cinquantaine de visioconférences ou d'échanges téléphoniques chaque jour. Il était également important de garder du lien moins professionnel entre nous pour conserver une vie de bureau, même à distance, avec ses moments plus conviviaux. Cela passe par un groupe WhatsApp et l'organisation d'un web-café hebdomadaire.

Comment s'est organisée la relation avec les membres du CTIP ?

M.-L. D. : Une première réunion de crise a été organisée la veille du confinement avec les dirigeants de notre comité exécutif. Depuis lors, nous nous retrouvons une ou deux fois par semaine en téléconférence alors que le rythme habituel était d'une fois par mois. Pour l'ensemble de nos membres, nous avons mis en place une newsletter « Covid-19 » qui les tient informés de nos travaux. Enfin, nous avons maintenu les commissions thématiques qui n'ont jamais connu un tel succès.

Quelle était la demande des adhérents ?

Dès le départ, leur préoccupation a été de comprendre l'impact de la crise sur leur activité, de trouver des critères de mesures communs et de forger des positions de place. Les sujets étaient, en effet, pour la plupart inédits soit par leur nature soit par leur ampleur. Et je tiens à saluer le travail des équipes du CTIP qui ont déployé des efforts considérables pour analyser et interpréter les nombreux textes au fur et à mesure qu'ils étaient publiés.

« Les contacts noués précédemment par le CTIP ont permis de faciliter les échanges dont la fréquence s'est fortement accrue. »

On imagine que vous entretenez des contacts réguliers avec les instances politiques du CTIP...

Les échanges avec le Président et le Vice-président sont quasi quotidiens. Ils se tiennent informés de toutes les initiatives et de tous les dossiers techniques. Nous avons également organisé deux réunions du bureau du Conseil d'administration en avril. Et un Conseil d'administration exceptionnel a été convoqué le 27 avril.

Qu'en est-il des relations avec les autres parties prenantes ?

M.-L. D. : Que ce soit avec les pouvoirs publics, l'Autorité de contrôle, les autres familles d'assurance ou la presse, les relations ont été intenses. Les contacts noués précédemment par le CTIP ont permis de faciliter les échanges dont la fréquence s'est fortement accrue. Enfin, le CTIP a joué collectif en créant avec la FNMF et la FFA un comité de coordination qui se réunit une ou deux fois par semaine.

Quel a été le dossier le plus lourd à porter ?

M.-L. D. : Tous les dossiers ont été difficiles, mais, parmi ceux-ci, le traitement juridique et opérationnel de la couverture santé et prévoyance en cas de chômage partiel se situe peut-être à la première place.

Quelle leçon retiendrez-vous de cette crise ?

M.-L. D. : Sur le fond des sujets, il est trop tôt pour le dire. Mais, j'ai été frappée dès le départ par le niveau d'engagement de chacun malgré un télétravail dans des conditions parfois difficiles. Les interactions avec les uns et les autres que ce soit en interne et en externe me paraissent également, malgré le stress inhérent à la situation et à la complexité de certains sujets, beaucoup plus simples et fluides, dépourvues de certaines postures que l'on peut rencontrer en temps normal. Tout le monde travaille dans un esprit collaboratif et il faudra garder quelque chose de cela pour la suite. ■

« Tout le monde travaille dans un esprit collaboratif et il faudra garder quelque chose de cela pour la suite. »



Environ
50
visioconférences
ou échanges
téléphoniques
par jour.



DSN : action concertée des assureurs complémentaires pour protéger les assurés



Le CTIP, la FFA, la FNMF se sont accordés sur des consignes communes à l'attention des déclarants, tiers déclarants, éditeurs de logiciels de paie concernant les déclarations sociales nominatives (DSN). Ces consignes visant à rappeler la nécessité de déclarer les cotisations santé-prévoyance, quelle que

soit la situation de l'entreprise, ont été mises en ligne sur net-entreprises le 26 mars. Par ailleurs, plusieurs démarches ont été effectuées dès fin mars afin de garantir que les salariés en activité partielle n'aient pas de trou de couverture santé-prévoyance. Des premières consignes ont été fournies aux éditeurs de logiciels et experts-comptables. Elles ont eu pour objet de maintenir les affiliations

et, en l'absence de dispositions conventionnelles ou contractuelles, d'identifier une assiette spécifique aux cotisations santé-prévoyance, quelles que soient les modalités de paiement, afin que le tout puisse être reporté dans les DSN. Plusieurs réunions organisées avec les éditeurs de logiciels de paie et les experts-comptables ont permis de préciser ces consignes et les moyens de les

mettre en œuvre. Malgré cela, les paies du mois de mars seront sans doute hétérogènes et, par conséquent, les DSN destinées aux IP le seront aussi. Il a été rappelé qu'il était du ressort de chaque IP de mettre en place les dispositifs de surveillance afin de mesurer les taux de DSN reçues par rapport à l'attendu. ■

Une série de mesures réglementaires pour faire face à la crise

Pour la période d'urgence sanitaire fixée du 24 mars au 24 mai, il a été indispensable d'adapter l'ensemble des textes législatifs et réglementaires nécessaires à la continuité des

droits des salariés et du fonctionnement des entreprises. Dès la fin mars, de très nombreux textes législatifs ont été adoptés et des mesures prises en matière de *reporting*

des organismes assureurs exigés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). D'autres textes sont encore en attente de publication.

Revue des principales mesures impactant les IP



ARRÊTS DE TRAVAIL

Loi d'urgence sanitaire du 23 mars 2020 (article 8) qui fixe une période d'état d'urgence sanitaire du 24 mars au 24 mai
Décrets des 31 janvier 2020, 4 mars 2020, 9 mars 2020, 19 mars 2020 et du 17 avril 2020
Ordonnance du 25 mars 2020
Ordonnance du 15 avril 2020
Décret du 21 avril 2020

- Arrêts de travail de droit commun pour les personnes exposées au Covid-19
- Arrêts de travail dérogatoires pour les parents d'enfant de moins de 16 ans (non scolarisé), les parents d'enfant en situation de handicap (sans limite d'âge), les personnes vulnérables dans l'impossibilité de travailler
- Assouplissement des conditions d'indemnisation par la Sécurité sociale : suppression du délai de carence de trois jours et suppression de la condition d'ancienneté d'un an dans l'entreprise



ACTIVITÉ PARTIELLE

Loi d'urgence sanitaire du 23 mars 2020 (article 11)
Ordonnance du 27 mars 2020
Décret du 25 mars 2020
Arrêté du 31 mars 2020
Loi de finances rectificatives du 25 avril 2020
Ordonnance du 15 avril 2020
Décret du 15 avril 2020
À partir du 1^{er} mai 2020 : les salariés en arrêt de travail dérogatoire sont placés en activité partielle

- Activité partielle : entreprises et salariés concernés, allocation d'activité partielle /allocation complémentaire de l'employeur (calcul des montants, régime social)
 - Contingent annuel d'heures indemnissables en activité partielle : 1 607 heures par salarié jusqu'au 31 décembre 2020
- Questions-Réponses « Dispositif exceptionnel d'activité partielle » publié par le ministère du Travail : <https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid19-document-precisions-activite-partielle.pdf>



TÉLÉCONSULTATION - COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE - DROIT DES CONTRATS

Loi d'urgence sanitaire du 23 mars 2020 (article 11)
Décrets des 9 mars 2020 et 19 mars 2020
Ordonnance 2020-306 du 25 mars 2020
Ordonnance n°2020-312 du 25 mars 2020
Ordonnance n°2020-324 du 25 mars 2020
Décret n°2020-459 du 21 avril 2020

- Contrats complémentaire santé solidaire (ancienne CMU complémentaire) : prolongation des droits à complémentaire santé pendant trois mois (pour les contrats qui arrivent à échéance entre le 12 mars et le 31 juillet 2020)
- Contrats Aide à la complémentaire santé (ACS) : si le contrat ACS arrive à échéance d'ici le 31 juillet 2020, l'organisme complémentaire prolongera le contrat jusqu'à cette date aux mêmes conditions tarifaires
- Mesures dérogatoires pour la prise en charge des actes de télésoin et de téléconsultation
- Droit des contrats : aménagement des délais échus pendant la « période juridiquement protégée » (du 12 mars au 24 juin 2020) notamment pour les suspensions des garanties, résiliation du contrat, délais de prescription



FONCTIONNEMENT DES ENTREPRISES - REPORTING ASSURANCE

Loi d'urgence sanitaire du 23 mars 2020 (article 11)
Ordonnance 2020-321 du 25 mars 2020
Règles ACPR
Ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020
Ordonnance n°2020-318 du 25 mars 2020
Ordonnance n°2020-427 du 15 avril 2020

- Instances : adaptation des règles de réunion et de délibération des AG et des Conseils d'administration des institutions de prévoyance, unions et SGAPS tenues entre le 12 mars et le 31 juillet 2020 (possibilité de tenir les AG à huis clos, réunion en visioconférence ou par des moyens de télécommunication, vote par correspondance, vote électronique)
- Report des *reporting* prudentiels européens et de publication des informations destinées au public (communiqué de presse ACPR du 26 mars 2020) ; prorogation des arrêts de gel des avoirs pendant la période d'urgence sanitaire au plus tard jusqu'au 30 juin 2020
- Obligation pour les IP de déclarer et d'informer, sans délai, les opérations liées à la LCB-FT auprès de la cellule Tracfin. Report du délai de remise du rapport de contrôle interne LCB-FT au 24 août 2020
- Financier : adaptation des règles d'établissement des données financières (prorogation de trois mois des délais d'approbation des comptes)

« Dans nos scénarios de crise, *NOUS AVIONS IDENTIFIÉ LES ACTIVITÉS CRITIQUES* »



Jean de Villèle,
Directeur des ressources
humaines de Klesia.

Quels ont été les principaux enjeux lors du confinement ?

Jean de Villèle : Le samedi 14 mars, deux jours avant l'annonce présidentielle du confinement général, nous avons activé notre cellule de crise et commencé à déployer un dispositif prévu assez tôt – même si nous n'avions jamais imaginé une crise d'une telle ampleur. Le dimanche, nous avons contacté nos 3 000 collaborateurs pour les avertir de la fermeture de nos sites et du passage en télétravail. Notre première préoccupation était en effet de préserver la santé des équipes quitte

à anticiper le confinement. La généralisation du télétravail a été un vrai défi. Seuls 200 collaborateurs de Klesia le pratiquaient, et seulement un jour par semaine. Il a fallu équiper une partie des salariés en ordinateurs portables et s'assurer que tout le monde avait une connexion sécurisée aux applications Klesia. En l'espace de 15 jours, environ 70 % de l'effectif étaient passés en télétravail intégral. Pour les 30 % restants, soit leur mission n'était pas possible à distance, soit ils étaient arrêtés, en particulier pour la garde de leurs enfants. Enfin, il y a une quinzaine de jours, quelques dizaines de salariés sont reparties travailler sur site, en particulier pour assurer le traitement

.....

« La crise a nécessité un énorme travail de coordination afin de poursuivre l'activité tout en traitant les priorités en premier. »

.....

des courriers de nos assurés. Je précise aussi que fin janvier, Klesia avait commandé énormément de masques au cas où... Nous en avons fait don fin mars aux autorités sanitaires.

Qu'est-ce qui a été le plus compliqué dans cette période ?

J. de V. : La crise a nécessité un énorme travail de coordination afin de poursuivre l'activité tout en traitant les priorités en premier. Dans nos scénarios de crise, nous avons identifié les activités critiques : le règlement des salaires, le versement des retraites complémentaires et de la prévoyance. Tout s'est bien passé. À présent, il s'agit de tenir dans la durée en accompagnant, notamment, nos collaborateurs qui éprouvent davantage de difficultés dans le télétravail, qui sont isolés ou qui ne peuvent pas télétravailler.

Comment ont réagi les équipes de Klesia à ces bouleversements ?

J. de V. : La réaction des collaborateurs a été excellente. Le groupe a beaucoup travaillé pour maintenir la relation entre les managers et les équipes en organisant notamment des communications quotidiennes et des messages vidéo du Directeur général. Nous avons constaté aussi beaucoup d'initiatives provenant des collaborateurs eux-mêmes pour maintenir la communication entre les équipes.

Quelles leçons tirez-vous de cette crise ?

J. de V. : La crise a révélé notre capacité à surmonter ensemble des défis sans précédent. Nous avons sans doute changé aussi en profondeur notre façon de travailler en animant plus efficacement les réunions et, bien sûr, en prouvant que le télétravail peut fonctionner à plus grande échelle. ■

